

**DECISION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE SERUMS & VACCINS (IPM) N°SP/24
DU 19 DECEMBRE 2024 PORTANT APPEL A CANDIDATURE INTERNE AU POSTE
DU CHEF DE SERVICE DES STOCKS**

Le Directeur du Centre de Sérums & Vaccins ;

- Vu le Dahir n° 1-58-008 en date du 24 février 1958 portant sur le Statut Général de la fonction publique tel qu'il a été modifié ou complété ;
- Vu le Décret Royal n°176-66 du 14 Rabia I L387 (23 juin) relatif au Centre des sérums et Vaccins tel qu'il a été complété notamment par le décret Royal n°687-67 du 26 Châabane 1387 (29 Novembre 1967) concernant l'Institut Pasteur du Maroc ;
- Vu la décision fixant l'organisation de l'Institut Pasteur du Maroc en date du 22 Octobre 2012
- Vu la Circulaire du chef du gouvernement n° 7 /2013 relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu la décision relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité du conseil d'Administration du 03 mars 2015 ;
- Vu le statut du personnel de l'Institut Pasteur du Maroc.

DECIDE

Article Premier :

Le Directeur de l'Institut Pasteur du Maroc lance un appel à candidature pour pourvoir le poste de : **Chef de Service des stocks.**

Article 2 :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité marocaine;
- Personnel titulaires classé au grade d'administrateur 3ème grade ou à des grades à indices équivalents disposant au minimum d'une ancienneté de 15 ans effective dans l'administration dont au moins quatre ans dans le grade sus-indiqué.
- Avoir, au moins, une expérience professionnelle d'au moins (05) ans dans le domaine de stockage ;
- Maitriser parfaitement les langues Arabe et Française.

Article 3 :

Le titulaire de ce poste a pour missions :

- La gestion administrative du Service Stocks ;
- La supervision de la gestion du stock et son optimisation.
- L'établissement de l'inventaire physique des stocks en collaboration avec la Division des ressources financières.

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Article 4 :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une Demande de candidature adressée au Directeur de l'IPM ;
- Avis motivée de la hiérarchie ;
- Le curriculum vitae [CV] indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Les documents justifiant la situation administrative de l'intéressé.

Article 5 :

Une commission de sélection sera désignée pour effectuer des entretiens avec les candidats remplissant les conditions sus mentionnées. L'épreuve de l'entretien consiste en un exposé de 20mn fait par le candidat sur le plan d'action et la méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste de Service des stocks de l'IPM. Cet exposé donne lieu à un entretien avec les membres de la commission de sélection. La commission évalue les capacités du candidat à assurer les missions dévolues au poste.

Article 6 :

Les dossiers de candidature dûment constitués sous pli fermé doivent être déposés, contre récépissé, en **cinq (05) exemplaires**, plus **une copie sous format électronique** au bureau d'ordre de l'institut Pasteur du Maroc (1, Place Louis Pasteur 20360 Casablanca), au plus tard le.....**09 Janv 2025**.....à **16H30**.

Pr. MAAROUFI Abderrahmane
Directeur
CENTRE DE SERUMS
ET VACCINS